



Figement et relation concessive: une prédication complexe¹

Salah Mejri²

Recibido: 10/04/2019 / Aceptado: 29/04/2019

Résumé. Le présent travail analyse la relation concessive, en tant que prédication complexe, sous l'angle du figement. Après avoir défini les trois termes de l'analyse, nous procédons à la description de la relation concessive, qui concentre en elle plusieurs prédicats à la fois. Cette complexité est fixée dans la langue par le biais de la grammaticalisation, en tant que forme de figement, sous forme d'expressions grammaticales servant à structurer l'organisation des relations prédicatives dans l'énoncé, qu'il soit phrastique ou multi-phrastique. Cette fixation dans la langue décline la même relation concessive avec des nuancements sémantiques qui témoignent de la richesse de cette prédication complexe.

Mots clés: concession; grammaticalisation; figement; prédicat complexe; prédication.

[es] Fijación y relación concesiva: una predicación compleja

Resumen. El presente trabajo analiza la relación concesiva, como predicación compleja, desde el punto de vista de la fijación léxica. Tras haber definido los tres términos del análisis, procedemos a la descripción de la relación concesiva, que concentra en sí misma varios predicados a la vez. Esta complejidad está fijada en la lengua a través de la gramaticalización, como forma de fijación, mediante expresiones gramaticales que permiten estructurar la organización de las relaciones predicativas en el enunciado, ya sea frástico o multifrástico. Dicha fijación en la lengua declina la misma relación concesiva con matices semánticos que ponen de manifiesto la riqueza de esta predicación compleja.

Palabras clave: concesión; gramaticalización; fijación; predicado complejo; predicación.

[en] Frozen structure and concessive relations: a complex predication

Abstract. This paper aims at analyzing the concessive relation, as a complex predication, under the scope of the freezing concept. After having defined the three terms of the analysis, we proceed to the description of the concessive relation, which includes several predicates at a time. This complexity is fixed in the language through grammaticalization, as a form of freezing, by means of grammatical expressions used to structure the organization of the predicative relations in the utterance, whether sentential or multi-sentential. This fixation in the language declines the same concessive relation with semantic nuances that testify to the richness of this complex predication.

Keywords: concession; grammaticalization; frozen structures; complex predicate; predication.

Sumario. 1. Quelques éléments définitoires. A. Le figement. B. La prédication. C. La concession, une prédication complexe. 2. La relation concessive. 3. Analyse de quelques marqueurs concessifs. Conclusion.

¹ Une incursion dans la relation complexe de la concession, hommage à Soutet dont la réflexion a bien nourri ce domaine de pensée.

² Sorbonne Paris Cité, Université Paris 13
ssalah.mejri@gmail.com

Cómo citar: Mejri, S. (2019). « Figement et relation concessive: une prédication complexe ». *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*. Vol. 34, Núm. 1: 109-124.

Nous voudrions montrer comment le rapprochement entre figement et concession nécessite le croisement de ces deux termes avec celui de relation prédicative : figement, prédication et concession seront donc les trois éléments qui délimitent le champ de notre réflexion. Nous commencerons par préciser notre définition de chaque terme ; après quoi nous procéderons à l'analyse de la relation concessive. L'idée est de montrer comment la langue, par le biais du figement, fixe des contenus grammaticaux dans des marqueurs mono- ou polylexicaux servant d'outils pour l'expression d'un nombre de relations logiques conditionnant la structuration des énoncés. Nous illustrerons notre analyse par des exemples empruntés au français et à l'arabe.

1. Quelques éléments définitoires

Toutes les catégories ne sont pas nécessairement fixées dans la langue : chaque langue privilégie les catégories intégrées dans sa grammaire et s'assure de garantir son expression au moyen d'outils lexicaux ou grammaticaux par le biais du processus général du figement, qui se décline sous la forme d'un processus de grammaticalisation quand il s'agit de paradigmes fermés. C'est pourquoi nous fournissons dans ce qui suit ce que nous entendons par les trois termes retenus :

a. Le figement :

Les deux principes qui régissent le fonctionnement des langues, la congruence et la fixité, assurent la flexibilité nécessaire aux usages à la fois singuliers et communs et le changement progressif dans le cadre d'une stabilité sans laquelle toute utilisation des systèmes linguistiques deviendrait impossible. Le principe de congruence agit au niveau du système linguistique général : c'est grâce à l'impact qu'il a sur les usages qu'il est possible d'avoir des séquences, à tous les niveaux, à la fois cohérentes et cohésives. C'est lui qui assure l'appariement adéquat entre les unités concaténées, particulièrement au niveau lexical. Il se charge de l'adéquation entre unités lexicales sur les plans lexical, sémantique et syntaxique. Un tel phénomène est souvent appelé « appropriation » ou « emplois appropriés ». En d'autres termes, la congruence exige qu'on emploie le mot qu'il faut à la place qu'il faut pour signifier le contenu précis qu'on veut. A défaut, on a des énoncés incongruents, c'est-à-dire non adéquats. Évidemment, il ne s'agit pas uniquement d'un phénomène spécifique à la concaténation des unités. Cela relève surtout de la manière dont le système lexical d'une langue est structuré : un ensemble de réseaux dans lesquels les unités s'impliquent mutuellement. C'est pourquoi les unités employées dans une séquence se présupposent mutuellement : plus l'implication est importante, plus la prédictibilité des unités concaténées est grande ; plus la prédictibilité est importante, plus la fixité s'impose.

Le principe de fixité est l'aboutissement naturel de celui de la congruence. C'est grâce à son intervention que des éléments, à l'origine librement concaténés, deviennent de plus en plus solidaires dans leurs emplois. Plus la solidarité est grande, plus la cohésion interne des syntagmes, ainsi constitués, est forte. C'est ce qui aboutit à la formation d'unités polylexicales. À emplois fixes de la séquence correspond

une synthèse sémantique dont la globalité détermine le sens attribué à l'unité, résultat de ce processus.

Il est à préciser que l'action des deux principes, qui sont à la source du processus du figement, concerne les unités de la troisième articulation (Mejri, 2013 ; 2014 ; 2018a et 2018b), unités qui peuvent être mono- ou polylexicales et qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- elles appartiennent à l'une des parties du discours dans les langues ;
- elles comportent ainsi toutes les virtualités de leurs combinatoires ;
- elles sont suffisamment autonomes pour assurer la fonction soit de dénommer soit de structurer les énoncés, soit encore d'assurer des fonctions pragmatiques.

C'est là qu'intervient le phénomène de grammaticalisation qui n'est, à notre avis, que l'une des manifestations de l'action des deux principes mentionnés. Bien que la grammaticalisation ne soit pas intégrée dans les études qui sont consacrées au figement, il s'agit bel et bien du même phénomène, le figement étant le processus général par lequel les langues opèrent des solidarités syntagmatiques, forment des synthèses sémantiques et fixent progressivement des contenus sémantiques qui peuvent avoir toutes sortes de fonctions. Si le figement est un processus général qui découle tout naturellement des différentes dynamiques impliquées par l'usage, inscrit dans des synchronies étroites ou des diachronies larges, la lexicalisation en serait la manifestation lexicale et la grammaticalisation l'aboutissement des unités ayant pour fonction de jouer des rôles qui relèvent de la structuration des énoncés.

Cette séparation entre les domaines découlerait de l'étanchéité établie entre ce qui relève du lexical et ce qui fait partie du grammatical, le premier étant le domaine privilégié des irrégularités, le second celui des régularités concrétisées par le rôle prédominant de la règle. La raison qui nous semble la plus pertinente pour expliquer cette séparation se situe à un niveau théorique. Comme la tradition a toujours privilégié le mot comme unité d'analyse de base sans vraiment réussir à en fournir une définition précise³, et que le mot grammatical prototypique est une unité monolexicale, souvent réduite à une forme monosyllabique, comme c'est le cas pour les prépositions, articles et pronoms, le choix des recherches sur la grammaticalisation a privilégié la monolexicalité, même si dans les faits la polylexicalité est admise à travers l'étude de locutions⁴.

Nous pensons que si l'on situait l'opposition entre monolexicalité (un seul mot) et polylexicalité (plusieurs mots) dans le cadre de la troisième articulation⁵, une telle séparation n'aurait pas lieu d'être. Si l'on admettait l'hypothèse d'une triple articulation du langage par laquelle on séparerait le niveau phonémique, morphémique et lexical, c'est le troisième niveau qui couvrirait toutes les unités lexicales, indépendamment de leur « morphologie », qu'elle soit monolexicale (mots simples, mots dérivés) ou polylexicale (unités formées d'au moins deux mots). Et ce qu'on appelle traditionnellement « mot » ne serait que l'une des formes possibles des unités lexicales : *un mot est la réalisation monolexicale d'une unité de la troisième articulation*⁶. Tout se joue au niveau de cette troisième articulation : si la première a une pertinence phonologique, par laquelle les

³ Cf. A. Martinet (1966).

⁴ Dont l'utilité en tant que notion est contestée par plusieurs linguistes : cf. entre autres D. Gaatone (2001) et G. Gross (2006).

⁵ Cf. S. Mejri (2018a ; 2018b ; 2018c).

⁶ Pour les détails concernant le nombre des articulations et leur ordre, cf. S. Mejri (2018a ; 2018b ; 2018c).

phonèmes sont dissociés de tous les sons phonologiquement non pertinents, la deuxième une pertinence sémantique, grâce à laquelle émerge le sens dans sa première configuration, la troisième articulation revendique une pertinence lexicale, par laquelle s'accomplit le parcours sémiotique aboutissant à l'émergence du signe linguistique dans sa complétude, complétude par laquelle l'unité lexicale :

- peut constituer un énoncé⁷ ;
- est en mesure de dénommer ;
- s'emploie pragmatiquement comme c'est le cas pour les formules du type *Halte ! allô !, oui, non*, etc.
- appartient à une partie du discours comportant toutes ses virtualités combinatoires.

Les unités grammaticales s'inscrivent dans cette dernière fonction. Elles condensent en elles des contenus sémantiques généraux, aussi ténus soient-ils, dont le caractère grammatical participe de la bonne formation des énoncés. Leur sémantisme se distingue, en plus de sa généralité, par son aspect non référentiel⁸ et sa nature relationnelle : les déterminants apportent à leurs supports nominaux des valeurs sémantiques, comme la quantification, l'indéfinitude, etc., les pronoms des catégories comme celles de la personne, du genre, etc., les conjonctions et les prépositions toutes sortes de rapports avec des catégories comme le locatif, l'instrumental, le comitatif, etc. ou des rapports de nature logique⁹. Évidemment la consistance du contenu sémantique couvre un continuum qui tend soit vers la vacuité sans jamais l'atteindre¹⁰, soit vers une complétude sans jamais la réaliser¹¹. Les unités grammaticales traduisent une relation fixée dans la langue¹².

b. la prédication :

Tout énoncée est une prédication. Toute prédication s'établit sur la base d'un prédicat. Le prédicat est une catégorie logico-sémantique de nature relationnelle, une sorte de fonction¹³ sur la base de laquelle se calcule le sens de tout énoncé. Cette conception du prédicat¹⁴ a l'avantage de rendre compte sans artifices descriptifs de l'élaboration et de l'interprétation des énoncés. Un énoncé est la synthèse de l'ensemble des prédicats qui le composent. Aussi pourrions-nous ramener cette relation à un schéma prototypique comme le suivant :

$$x \xleftrightarrow{\text{Relation prédictive}} y$$

⁷ Pour qu'un phonème ou un morphème constitue un énoncé, il faut qu'il soit versé dans le moule de la troisième articulation.

⁸ Nous distinguons l'aspect référentiel, lié à la fonction dénomminative, et l'aspect déictique par lequel certains signes établissent une relation entre le monde et le langage.

⁹ Pour la structuration des rapports logiques, cf. S. Mejri (1997 : 481).

¹⁰ A notre avis, il n'y a pas de forme linguistique sans contrepartie sémantique. La forme elle-même est du sens (cf. la fonction poétique par exemple).

¹¹ Le signe linguistique est un signe dont la complétude s'inscrit dans le mouvement de son accomplissement ; ce qui participe de l'évolution des systèmes linguistiques et de l'infinitude des réalisations discursives. L'accomplissement dans le discours se traduit par des variations d'emploi (fruit des accommodements de la congruence) et par la stabilisation relative de certains emplois (la fixité telle qu'elle se traduit dans un état de langue).

¹² Cf. R. Martin (2017) à propos de la préposition.

¹³ F(x) où F est la fonction et x la variable.

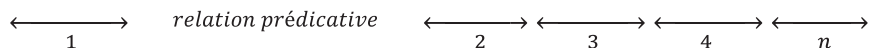
¹⁴ Cf. Cl. Muller (2013) pour une synthèse des emplois du terme prédicat.

X étant les entités mises en relation avec le prédicat : leur nombre peut augmenter jusqu'à atteindre dans une prédication de base un nombre assez important¹⁵. Mais dans certains cas, la relation peut se suffire à elle-même.

Cette analyse s'inscrit dans ce que nous avons appelé ailleurs les fonctions primaires¹⁶, où l'on distingue trois éléments constitutifs de l'énoncé : un prédicat, un argument et un modalisateur, que Martin (2016 : 18) formalise comme suit : $M(P_A)$ ¹⁷. Le support réel de l'énoncé est le prédicat. Le modalisateur, qui le prend dans sa perspective, s'impose par la subjectivité intrinsèque de tout énoncé. Si l'on analyse davantage la manière dont le prédicat est structuré, l'on s'aperçoit qu'il comporte des positions prêtes à accueillir les arguments adéquats. Ce qui justifie une telle analyse, c'est l'existence de certaines positions qui demeurent non saturées lexicalement (cf. par exemple les constructions absolues de certains verbes). On peut également en ajouter d'autres (cf. par exemple les compléments internes).

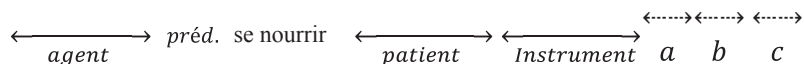
Le prédicat apporte avec lui des positions, en détermine le nombre et l'ordre. Cette opération relève à la fois d'une logique primaire (la relation prédictive, les positions possibles), logique qui tire sa raison d'être de notre connaissance du monde (exemples : qqch. de comestible se mange, les oiseaux volent, les poissons vivent dans l'eau...), et de l'intervention du sens qui, lui aussi, renvoie à des catégories générales comme l'agent, le patient, etc. Le passage de l'intention de production d'un énoncé à sa réalisation effective exige plusieurs étapes que nous essayons de présenter ainsi :

1. Intention de prédication :

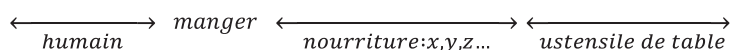


1, 2, 3, 4, n sont les positions potentielles créées par la relation prédictive.

2. choix de l'idée générale du prédicat (ex. se nourrir) :



3. choix du prédicat précis de « se nourrir » : manger



4. Insertion des unités lexicales :

petit manger spaghetti main

5. Actualisation de toutes les unités :

Le petit mange les spaghettis avec la main

¹⁵ A ne pas confondre les actants de Tesnière et les positions créées par un prédicat, qui sont beaucoup plus nombreuses : ce qui donne à la langue le moyen de rendre les énoncés de plus en plus complexes, notamment à l'écrit.

¹⁶ S. Mejri (2016 et 2017).

¹⁷ Cette formule est la synthèse de la grammaire universelle.

Une analyse plus poussée des relations prédicatives conduit à distinguer deux types fondamentaux : les prédicats syntaxiques et les prédicats sémantiques. Il arrive qu'ils soient séparés mais ils sont souvent confondus dans la même unité lexicale. Le premier a pour charge la structuration de l'énoncé selon les règles de la bonne formation grammaticale (sujet, verbe, complément...) ; le second s'occupe de la structuration des relations sémantiques entre les constituants. Cela s'illustre bien avec les prédicats ayant une forme verbale, où prédicat syntaxique et prédicat sémantique sont véhiculés par la même unité lexicale. Si le prédicat a une forme nominale, le prédicat syntaxique est le verbe support et le prédicat sémantique est le nom qui lui sert de complément :

Paul a décidé de partir.

Paul a pris la décision de partir.

Dans certaines constructions, on peut faire l'économie du prédicat syntaxique :

*Délicieux, ce café*¹⁸.

Une fois cette distinction générale opérée, il serait utile de proposer une première typologie des prédicats¹⁹ :

- le prédicat sémiotique : c'est le prédicat originel par lequel le signe-symbole a été créé. L'humain qui a établi une relation entre un référent et un symbole a érigé la pensée symbolique qui tire toute sa force à l'autonomie du système des signes²⁰.
- Le prédicat exophorique (déictique) : c'est le prédicat qui permet l'ancrage de tout énoncé dans une situation d'énonciation précise (Moi-Ici-Maintenant) : il établit une relation entre un repère du monde (la personne, l'espace, le temps) et un signe linguistique ;
- Le prédicat endophorique : il établit des relations entre les unités de la troisième articulation dans le discours, relations de reprise (anaphore) ou d'anticipation (cataphore) ;
- Le prédicat de base, unité de la troisième articulation : c'est un concentré de prédicats rattachés au signifiant, dont la définition lexicographique est l'une des réalisations discursives. Tout est gouverné dans sa combinatoire par les prédicats que cette unité comporte. Les lexicographes l'ont très bien saisi depuis longtemps. Tout le système linguistique existe dans l'unité lexicale : les réseaux sémantiques (relations d'implications de toutes sortes), la syntaxe (combinatoire avec des contraintes de construction et de sélection sémantique), la phraséologie (l'ensemble des réseaux phraséologiques en relation avec l'unité, qu'il s'agisse de collocations, de locutions ou de tout autre séquence polylexicale), l'emploi pragmatique s'il existe, les prédicats culturels rattachés à l'emploi de l'unité lexicale dans l'énoncé. On l'oublie souvent, le dictionnaire est la première tentative de simulation du langage²¹. Si l'on prend le mot *pain* dans le TLF, l'on constate que tout peut être ramené aux prédicats

¹⁸ Dans les langues sans verbes copules réguliers, cette construction est la règle (exemple : la langue arabe).

¹⁹ Pour d'autres typologies, voir par exemple celles établies par A. Rousseau (1998) et J. François (1990).

²⁰ Cette opération ne relève pas uniquement de l'archéologie humaine : c'est une pratique courante, celle de la néologie, par laquelle on répond aux besoins réguliers en dénominations : elle peut être spontanée (ex. : *les gilets jaunes*) ou réfléchie (les néologismes créés par les spécialistes dans tous les domaines).

²¹ Il représente une source inépuisable de données. Si elles sont reprises à partir des dictionnaires informatisés, elles peuvent devenir automatisables (cf. R. Martin, 2001).

contenus dans la définition : les emplois dits libres et les emplois figés. Tout ce qui y contrevient est jugé incongruent. La définition de base est :

« Aliment fait d'une certaine quantité de farine mêlée d'eau et de levure et cuit au four. Par métonymie : masse de pâte cuite ayant une forme donnée ».

Découle de l'ensemble prédicatif définitionnel l'ensemble des combinatoires lexicales qui se rattachent au mot *pain* :

« *beurrer, couper, cuire, distribuer, émettre, enfourner, grignoter, manger du pain* »

« *mettre le pain au four ; partager le pain ; pétrir le pain ; pain blanc, bis, chaud, croustillant...* »

Suivront les extensions métaphoriques et les emplois dans les différents domaines comme la botanique (*pain de singe*, fruit du baobab dans le langage des indigènes du Sénégal), la liturgie (*pain bénit*). Employer une unité lexicale, c'est déployer l'ensemble des prédicats que son sémantisme renferme²². Poussé à l'extrême, cette analyse permet de voir en fin de compte dans chaque énoncé le déploiement de l'ensemble des implications de son prédicat central²³.

- Au niveau de l'énoncé, il y a une prédication principale et des prédicats dépendants selon la hiérarchie que le vouloir-dire privilégie. Avec la hiérarchie prédicative, l'énoncé exploite le principe de récursivité jusqu'à épuiser les limites mémorielles nécessaires à l'interprétation globale de l'énoncé. Plusieurs procédés d'intégration des prédicats les uns dans les autres sont mis à contribution, dont nous retenons :
 - le compactage qui se fait par exemple par la nominalisation : à partir d'un énoncé complet, on obtient un syntagme nominal intégrable dans un autre énoncé (*on construit un immeuble - la construction d'un immeuble* + prédicat actualisé) ;
 - l'emboîtement de plusieurs prédicats les uns dans les autres au moyen de plusieurs types de constructions : les deux types les plus récurrents sont la complémentation actualisée et la complémentation non actualisée : la première concerne les propositions subordonnées complétives et relatives ; la seconde renvoie à la complémentation nominale du type *la décision de l'autorisation de la construction de l'immeuble*²⁴.

²² Si l'on pouvait se permettre l'image de la diffraction de la lumière ou des électrons et neutrons qui s'effectue à la rencontre d'un obstacle, on avancerait l'idée que ce qui est diffracté dans chaque prédicat ne change pas de nature sémantique par rapport à ce qu'il comporte initialement. Quand l'usage des unités lexicales conduit à la formation de séquences figées, ces séquences piègent ce contenu sémantique de l'emploi de l'unité constituante au moment de la formation de la locution.

²³ Comme les relations d'implication sont de nature sémantique, elles peuvent avoir un ancrage lexical, comme par exemple dans les reprises anaphoriques lexicales ; elles peuvent être tout simplement déductibles de la concaténation des prédicats, comme on le verra par la suite avec la relation concessive.

²⁴ Cela n'est pas exclusif à ce genre de construction, l'emploi des adjectifs épithètes, mis en opposition (dits également détachés), etc.

- la subordination qui s’exprime entre autres par les conjonctives, autres que les complétives : elle relève d’un niveau supérieur dans la hiérarchie prédicative, impliquant dans sa structure des prédicats jouant le rôle d’arguments. Les langues se dotent d’outils propres pour assurer un ensemble de prédicats supérieurs exprimant les relations logiques retenues²⁵. Peut-être faudrait-il préciser que nous employons le terme de subordination dans son sens général. Dans le cas de la hiérarchie prédicative, elle peut prendre en français la forme d’une subordonnée conjonctive comme indiqué mais, pour des raisons de syntaxe (la co-référence du sujet notamment), elle est assurée par des prépositions ou des locutions prépositives (exemple de l’expression de la finalité²⁶) :

*Il travaille beaucoup **pour** assurer aux siens une vie confortable.
Il travaille beaucoup **pour que** les siens vivent confortablement.*

L’actualisation du second argument prédicatif de **pour (que)** ne change rien à la structuration prédicative de l’énoncé.

- Les mêmes prédicats hiérarchiquement supérieurs peuvent être exprimés par des unités lexicales pleines comme les verbes, noms, etc. ou au moyen d’unités grammaticalisées comme c’est le cas pour tout l’arsenal locutionnel produit dans chaque langue. L’expression de la relation concessive nous servira d’illustration de ce genre d’analyse.

c. La concession, une prédication complexe :

Nous partons de la définition proposée par Martin de la concession :

« Dire que

$$\underbrace{\text{Pierre est parti}}_q \left\{ \begin{array}{l} \text{malgré le retour de Sophie} \\ \text{bien que Sophie soit revenue} \end{array} \right\} \underbrace{p}$$

C’est admettre, dans m_0 [= le monde de ce qui est], la vérité de p aussi bien que de q , et c’est envisager, dans une image contrefactuelle [= \bar{m}], que (si $p, \sim q$).

Soit :

$$\left. \begin{array}{l} m_0 : p \wedge q \\ \bar{m} : si p, \sim q \end{array} \right\} \text{» (Martin, 1987 : 83)}$$

Donc la concession est une relation. Comme toute relation dans la langue, elle s’érige en prédicat. Comme tout prédicat, elle met en relation des arguments. Le propre de ce type de relation réside dans la nature de ses arguments, qui sont des

²⁵ C’est à partir de ce genre de structuration que le pensable s’organise à partir d’un ensemble de schémas réalisés à travers l’ensemble des moyens disponibles dans chaque langue.

²⁶ Cf. G. Gross & M. Prandi (2004).

prédicats : ce qui rend compte du caractère complexe du prédicat concessif. Sa complexité est bien décrite dans la définition qu'en donne Martin :

- La concession régit deux prédicats p et q ,
- Ces deux prédicats sont présentés comme vrais ;
- Une relation sous-jacente de nature hypothétique structure la relation concessive ;
- Cette relation sous-jacente comporte un prédicat de négation.

Cette concentration d'éléments prédicatifs dans la relation concessive représente la caractéristique principale d'une structure binaire de l'énoncé qu'on pourrait représenter comme suit :

Argument prédicatif₁ Relation concessive Argument prédicatif₂

Cette relation peut être explicite ou implicite. Si elle est implicite, elle se dégage de la simple juxtaposition des deux arguments prédicatifs. Cela signifie que de leurs sémantismes juxtaposés se dégage la relation concessive:

Il est gravement malade ; il a arrêté son traitement.

La gravité de la maladie implique entre autres les traitements ; cette implication se trouve niée dans la seconde proposition. Le fait d'expliciter la relation concessive permet de structurer l'énoncé au moyen d'un prédicat concessif :

Bien qu'il soit gravement malade, il a arrêté son traitement.

La fonction de la conjonction de subordination *bien que* ne se limite pas à l'explicitation du lien sémantique concessif ; elle assure également la structuration syntaxique de la phrase. Elle ressemble en cela au verbe qui, en plus de son contenu prédicatif (sémantique), prend en charge la structuration de la phrase (prédicat syntaxique). Une telle structuration dépasse généralement le cadre de la phrase:

*Il est gravement malade. **Pourtant** il a arrêté son traitement.*

Les unités lexicales grammaticalisées comme *bien que*, *pourtant*, *avoir beau*, *toutefois*, *néanmoins*, *quoique*, *mais*, etc., qu'elles soient monolexicales, simples (comme *mais*), polylexicales, versées dans la monolexicalité (comme *pourtant*, *toutefois*, *quoique*, etc.), ou polylexicales (comme *bien que*, *avoir beau*, etc.) fixent dans la langue la relation concessive (cf. Soutet, 1990 et 1992 ; Morel, 1996).

2. La relation concessive

Notre objectif n'est pas de reprendre l'analyse de la relation concessive. Des travaux beaucoup plus pointus en ont détaillé plusieurs aspects aussi bien diachroniques (Soutet, 1990 et 1992) que synchroniques (Martin, 1997 ; Morel, 1996). Nous limitons notre attention à l'analyse de la complexité de la prédication concessive.

Cette complexité a été décrite sous plusieurs angles dont nous retenons :

– Celle de Martin (1987) qui fait la distinction entre trois types de concession : la concession complexe, la concession indirecte et la concession restrictive. La première se décline en extensionnelle, scalaire et hypothétique qui « ont en commun de situer p dans les mondes possibles [...]. Cela revient à dire qu'une relation hypothétique est déclarée vérifiée dans le monde m_0 de ce qui est » (*Ibidem* : 86). Les concessives extensionnelles présentent la particularité de « parcourir une classe de variables actanciennes ou circonstancielle. [...] comportant tous les lieux possibles : Où qu'il aille, il se trouve *des amis* [...] ou un ensemble d'objets (*Quoi qu'il emporte...*), d'actions (*Quoi qu'il fasse...*), d'instantes (*À quelque moment qu'il vienne...*) [...] (*Idem*). Dans les concessives scalaires, le parcours concerne le « prédicat qui a des intensités variables [...] : *Si travailleur soit-il, il échouera* » (*Ibidem* : 87). Quant aux concessives hypothétiques, elles se définissent « par la vérité de q dans tous les mondes potentiels où p est vrai [...] Il s'y ajoute [...] l'idée du parcours d'une classe d'hypothèses » (*Idem*). Martin illustre le troisième type par l'exemple suivant :

Pierre s'en ira, même si Sophie revient.

La concession indirecte est illustrée par l'exemple suivant :

Il travaille beaucoup, mais il est très bien payé.

p

q

« p pourrait donner à penser qu'il est malheureux, qu'il n'a pas de chance (r) ; q inverse cette concession r en $\sim r$. » Elle est « indirecte en ce sens que la relation hypothétique sous-jacente n'est pas de p à $\sim q$, mais de p à $\sim r$, là ou dans m_0 , q implique r » (*Ibidem* : 88).

La concession restrictive croise, comme son nom l'indique, deux types de relations : la concession et la restriction. La restriction hypothétique, qui croise de son côté restriction et hypothèse, se traduit par la formule : « q sauf si p » (*Elle partira demain soir, sauf si Pierre revient*). Dans un premier temps (U_i), se trouve assertée la proposition q , *Elle partira demain soir*. Dans un second temps ($U_i + k$), envisageait la possibilité de p (*Pierre revient*), le locuteur admet *si p, alors $\sim q$* , soit :

$$\left\{ \begin{array}{l} U_i : q \\ U_{i+k} : \diamond p \wedge \text{si } p, \sim q \end{array} \right\} \text{ (Ibidem, p.89)}$$

D'autres nuances peuvent s'y ajouter en fonction des outils grammaticaux mis à contribution pour exprimer cette relation : avec *à moins que* l'idée de possibilité de p ; avec *encore que*, la vérité de p (*Ibidem* : 90).

Qu'il s'agisse de relation concessive complexe, indirecte ou restrictive, dans tous les cas de figure cette relation prédicative relève du croisement de prédicats : en plus de l'implication et de la négation, on y retrouve l'hypothèse, la restriction et l'inscription de la vérité de p , de q et de leur relation dans des univers de croyance. Ainsi pourrions-nous dire qu'un prédicat complexe instaure, en tant que prédicat, des relations croisées entre plusieurs prédicats sous-jacents qui en déterminent l'agencement, l'ordre et l'expression.

La complexité du prédicat concessif a été résumée par Soutet comme suit :

« Si on essaie de recourir à un métalangage plus formalisé, on est alors invité à considérer que la concession noue en elle trois rapports logiques, celui de la conjonction (\wedge), celui de l'implication (\Rightarrow) et celui de la négation (\sim).

On partira de

Bien qu'il soit malade (q), Pierre travaille beaucoup (p).

Elle associe (\wedge) deux propositions, *Pierre travaille beaucoup* (p) et *Pierre est malade* (q) en niant (\sim) que se vérifie, au moins à propos de la situation donnée (celle qui constitue le cas de Pierre), l'implication (\Rightarrow) ordinairement reconnue comme le fait d'être malade (Q) et le fait de ne pas travailler beaucoup (P). Soit (p) et P (Q P), P et Q renvoyant, chacun pour ce qui le concerne, à la classe prédicative de laquelle relèvent, respectivement, p et q – la variable d'ajustement étant l'actant sujet » (Soulet 2008, p. 118). Dit en termes prédicatifs, on aura :

Argument prédicatif1	{	Prédicat de concession : – conjonction – implication – négation – inscription dans des univers de croyance – ...	}	Argument prédicatif2
----------------------	---	---	---	----------------------

Les trois points renvoient aux différentes nuances que la relation concessive peut comporter : exception, hypothèse, etc.

Cette complexité prédicative est suffisamment puissante pour donner lieu à des positions argumentales extensibles : au lieu d'avoir un seul prédicat arg₁, on pourrait en avoir plusieurs, formant une unité argumentale saturant la position prévue par le prédicat concessif, qui entre en relation avec l'argument₂, moyennant les nuances mises en exergue par l'expression de concession retenue. Cela se manifeste clairement dans le cas où l'espace discursif à gauche du prédicat concessif, l'équivalent de l'argument prédicatif₁, se dilate pour accueillir plusieurs assertions, servant en quelque sorte d'éléments thématiques, auxquels on oppose l'argument prédicatif₂. Tel est le cas dans cet exemple analysé par Adam (1997 : 8) :

Certes, les élus du château font leur *mea culpa*. **Bien sûr** ils prennent quelques mesures qui s'imposent. **Effectivement**, ils ne sous-estiment plus le désastre. **EN REVANCHE** sont-ils « politiquement corrects » avec eux-mêmes et les électeurs ? Le courage, le vrai courage politique eût été de démissionner collectivement et de se représenter devant les urnes (*Le Matin*, 5/3/1996).

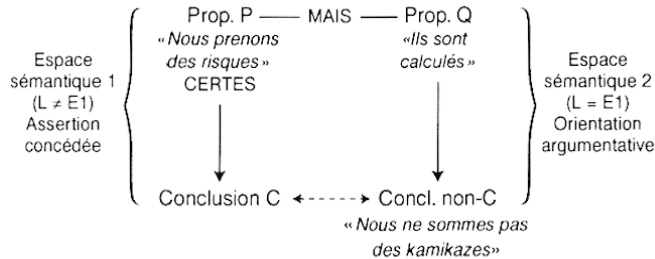
Et l'auteur de préciser qu' « en français moderne, le fonctionnement concessif le plus fréquent de *certes* est un emploi lié, dans des parenthésages qui adoptent des corrélations variées : avec *mais*, *néanmoins* (et ses variantes *au moins*, *du moins*, *pas moins*), avec *toutefois*, *pourtant*, *cependant*, *en revanche* » (*Ibidem* : 7).

Partant de cet exemple :

Dominique Perret, skieur extrême : « Nous ne sommes pas des kamikazes : **certes**, nous prenons des risques, mais ils sont calculés » (*Le Nouveau quotidien*, 24/05/1994).

Adam explique que « c'est la combinaison de *certes* et d'un autre connecteur qui rend possible le mouvement complexe suivant : *certes* souligne que la proposition P (« nous

prenons des risques ») est un argument pour une conclusion sous-jacente à la négation de la proposition précédente : on pourrait croire que « nous [...] sommes [...] des kamikazes » (C). L'interprétant est invité à déduire cette conclusion de la proposition négative. A lui tout seul, *certes* ne peut que souligner le mouvement d'adhésion de l'enchaînement [Proposition certes P donc conclusion C]. La combinaison *certes-mais* place *certes* sous l'influence d'un mouvement argumentatif que l'on peut aussi décrire.



Ibidem : 8)

L et E1 étant respectivement le locuteur et l'énonciateur.

Cette complexité se traduit dans l'emploi des séquences dédiées dans chaque langue pour décliner dans le discours les différentes nuances dont elles sont porteuses. Pour illustrer cela, nous prenons des exemples de séquences dont les valeurs de base sont partagées, mais dont les spécificités sont dépendantes de leur support lexical.

3. Analyse de quelques marqueurs concessifs

– *Avoir beau* :

Soutet consacre à cette expression tout un chapitre où il essaie d'en faire l'histoire et d'analyser ses aspects syntaxiques, morphologiques et sémantiques. Nous renvoyons pour les détails à la description bien fouillée de cette séquence (1992 : 69-84). Nous lui empruntons les éléments jugés pertinents pour notre propos :

- Les marques morphologiques qui témoignent de son figement : la défektivité du verbe *avoir* dans l'expression : infinitif, impératif et gérondif sont exclus ; adjectif invariable rejetant l'intensité ;
- La syntaxe qui fait de la suite *q avoir beau p* une suite nécessaire « formant un système asymétrique dans la mesure où, si l'énoncé *p* peut faire sens à lui tout seul, en revanche l'énoncé *q* ne peut se concevoir sans l'énoncé *p*. » (*Ibidem* : 69). C'est également une suite solidaire dont le fonctionnement, à l'instar de toute séquence complètement figée, est global (*Ibidem* : 70) ;
- Le contenu sémantique est opaque : son sens global n'est pas déductible, en synchronie, de ses constituants (*Ibidem* : 7).

Toutes ces caractéristiques en font une séquence que nous rapprochons de certaines périphrases verbales (Gougenheim, 1929) répondant à la structure :

semi-auxiliaire + infinitif

Du type *aller + infinitif* (avec des contraintes sur le temps du verbe *aller*) qui assure l'expression du futur périphrastique, *venir de, avoir l'air de, être en train de*, etc. Il est d'usage de réserver les périphrases verbales à des valeurs modales, temporelles et aspectuelles. Pourquoi ne pas considérer *avoir beau + infinitif*, qui a la même structure, comme une périphrase verbale ? Elle en a la forme ; elle est le fruit d'un processus de subduction qui aboutit à l'expression d'une catégorie sémantique précise (= la concession) et elle impose des contraintes syntaxiques propres. La différence notable est certes cette sorte de subordination à la base du système concessif, mais si l'on admet que les séquences figées (grammaticalisées) peuvent être continues ou discontinues (comme c'est le cas pour *certes... mais*), l'on peut aisément comprendre que cette forme idiomatique crée une forme grammaticale qui condense dans sa forme lexicale, grâce au figement, un contenu sémantique paraphrasable par « pouvoir bien » (Morel, 1980, cité par Soutet, 1992 : 22) et qui, étant de nature prédicative, déploie deux positions saturables par deux arguments prédicats entretenant une relation de concession. C'est peut-être cette originalité qui empêche le rapprochement avec les périphrases verbales qui constituent un tout où le semi-auxiliaire participe de l'actualisation d'éléments jugés consubstantiel au verbe : le type, l'aspect, la modalité. Mais si l'on considère que ces catégories sont elles-mêmes des prédicats, certes suffisamment grammaticalisés pour souvent faire corps formellement avec le verbe ; il n'en demeure pas moins que ces catégories ont une expression purement lexicale, qui se prête à une analyse prédicative évidente. Que l'on songe à la catégorie du temps qui peut être exprimée par des adverbes, des semi-auxiliaires, des auxiliaires ou des désinences de la conjugaison. C'est la forme qui change mais le contenu sémantique prédicatif reste le même. La différence essentielle est en fin de compte la manière dont se déploie chacun de ces types de prédicat :

- le prédicat temporel, aspectuel ou modal met dans sa perspective le prédicat qu'il modifie avec sa structure argumentale, qu'elle soit simple ou complexe :

Prédicat Temps, Aspect, Modalité

- le prédicat concessif *avoir beau* :

$$\frac{\text{argument prédicat 1}}{\text{position 1}} \quad \text{prédicat concessif} \quad \frac{\text{argument prédicat 2}}{\text{position 2}}$$

Un dernier élément qui ferait peut-être de ce rapprochement une approche un peu surprenante : l'idée que la subduction auxiliarise. Mais la notion d'auxiliarisation est en réalité de nature syntaxique (faire d'un élément lexical de sens plein un outil grammatical) ; cela ne signifie pas dans ce cas que tout sens disparaisse de l'unité auxiliarisée. Au contraire, avec *avoir beau*, le français s'est doté progressivement d'un outil structurant original.

- Une séquence concessive en arabe : le cas de *وَالْحَالُ أَنَّ* [wa lha:lu 'anna] :

Cette séquence polylexicale est formée de trois constituants : la conjonction de coordination [wa] و,

le nom [lha:lu] الحال, signifiant littéralement « l'état », et [’anna] أنّ, conjonction de subordination. Comme on le constate, elle a une forme apparentée aux locutions prépositives en français ayant un noyau minimal. Chacun de ces éléments apporte sa contribution à la signification globale concessive :

- L'élément coordonnant assure le lien entre l'argument prédicat1 et l'argument prédicat2 ;
- L'élément nominal renvoie d'une manière cataphorique au contenu de l'argument prédicat2, qui est nécessairement en relation d'implication et de contraste ou de négation avec le premier argument ;
- L'élément conjonctif final intègre le second argument dans la relation concessive en lui fournissant l'outil de subordination si l'on prend part de l'exemple suivant :

تَبَدَّرَ هَذِهِ الْحُكُومَةُ أَمْوَالًا طَائِلَةً فِي التَّسْيِيرِ وَالْحَالِ أَنْ عَجَزَ الْمِيزَانِيَّةُ تَجَاوَزَ جَمِيعَ التَّقْدِيرَاتِ

Équivalent français : Ce gouvernement dilapide un argent fou dans le fonctionnement alors que le déficit budgétaire a dépassé tous les pronostics.

Pour être plus proche de la forme concessive en arabe, on pourrait avoir l'équivalent de « et pourtant » :

Le gouvernement dilapide un argent fou ; et la situation étant que le déficit ...

En plus de tous les ingrédients sémantiques du prédicat concessif, cette expression a la spécificité :

- d'asserter un prédicat pris en charge par l'énonciateur,
 - de le présenter comme relevant d'une constatation objective.
- Ce qui renforce le caractère concessif²⁷.

Conclusion

Après cette incursion dans l'univers de la concession, domaine où les relations logiques se croisent, se nouent et se déploient à travers des séquences de la troisième

²⁷ En chinois, la concession fonctionne selon les mêmes principes, comme l'attestent ces exemples que je dois à Lichao Zhu (Université Paris 13), que je remercie ici :

其他人都去，就他们不去。

Qítā rén dōu qù, **jiù** tāmen bù qù.

Traduction : Tout le monde y va, **seulement** ils n'y vont pas.

Traduction mot à mot : Les autres tous aller, **seulement** ils ne pas aller.

其他人都去，但他们不去。

Qítā rén dōu qù, **dàn** tāmen bù qù.

Traduction : Tout le monde y va, **mais** ils n'y vont pas.

Traduction mot à mot : Les autres tous aller, **mais** aussi ne pas aller.

其他人都去，他们也不去。

Qítā rén dōu qù, tāmen **yě** bù qù.

Traduction : (Même si) Tout le monde y va, ils n'y vont pas **non plus**.

Traduction mot à mot : Les autres tous aller, ils **aussi** ne pas aller.

即使其他人都去，他们也不去。

Jìshǐ qítā rén dōu qù, tāmen **yě** bù qù.

Traduction : **Même si** Tout le monde y va, ils n'y vont pas **non plus**.

Traduction mot à mot : **Si laisser** autres tous aller, ils **aussi** ne pas aller.

articulation du langage, mono– ou polylexicales, nous espérons avoir montré que ce phénomène est le fruit du processus général qu’est le figement, dont l’une des caractéristiques est de doter les langues d’outils grammaticaux spécialisés dans la structuration des énoncés et l’expression de diverses relations prédicatives. La concession est un type de prédicat complexe dont le déploiement des positions dépasse souvent la structuration phrastique pour englober celle des relations interphrastiques, faisant de plusieurs adverbes concessifs des unités dont le statut syntaxique est apparenté à celui des conjonctions. Ainsi le figement fournit-il à la langue des unités dont la grande souplesse force les limites des catégories grammaticales et permet d’épouser les différentes configurations de la forme de la pensée en mouvement. Une recherche approfondie sur les connecteurs concessifs qui s’inscrirait dans la suite de celles de Martin et de Soutet apporterait certainement des éclairages utiles sur la structuration des enchaînements phrastiques dans le discours, montrant ainsi que la relation concessive peut avoir un déploiement extensible, dépassant souvent les limites de la phrase²⁸.

Références bibliographiques

- Adam, J.-M., (1997) « Du renforcement de l’assertion à la concession: variations d’emploi de *certes* » in *L’Information grammaticale*. N°73, pp. 3-9.
- François, J., (1990) « Classement sémantique des prédications et méthode psycholinguistique d’analyse propositionnelle » in *Langages*. 25e année, n°100, *Cognition et Langage*, pp. 13-32.
- Gaatone, D., (2001) « Les prépositions : une classe aux contours flous » in *Travaux de linguistique* [En ligne]. N°42-43, pp. 23-31. Disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2001-1-page-23.htm> [Dernier accès le 28 mai 2019].
- Gross, G., (2006) « Sur le statut des locutions prépositives » in *Modèles linguistiques*. N°53, pp.35-50.
- Gross, G. & M. Prandi, (2004) *La finalité. Fondements conceptuels et genèse linguistique*. Bruxelles, De Boek Supérieur, coll. Champs linguistiques.
- Gougenheim, G., (1929) *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris, Société d’édition « Les Belles-Lettres ».
- Martin, R., (1997) *Langage et croyance. Les univers de croyance dans la théorie sémantique*. Bruxelles, Mardaga.
- Martin, R., (2001) *Sémantique et automate*. Paris, PUF.
- Martin, R., (2017) « Sur la logique des prépositions » in *Travaux de linguistique* [En ligne]. N°75, pp. 125-139. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2017-2-page-125.htm> [Dernier accès le 28 mai 2019].
- Martinet, A., (1966) « Le mot » in *Problèmes du langage*. Paris, Gallimard, pp. 39-53.
- Mejri, S., (1997) *Le figement lexical. Théories linguistiques et structuration sémantique*. Tunisie, Publication de l’Université de Manouba.
- Mejri, S., (2013) « Fixité et traduction » in Gargiulo, G. *et al.*, *De la pensée aux langages*, Mélanges offerts à J.-R. Ladmiral. Paris, Michel Houdiard Editeur, pp. 195-207.
- Mejri, S., (2014) « Congruence linguistique » in Rey, A., Brunel, P., Desan, Ph. & J. Pruvost, *De l’ordre et de l’aventure. Langue, littérature, francophonie*. Paris, Hremann, pp. 355-361.

²⁸ Voir par exemple les développements de Wilmet (2003) sur les phrases multiples.

- Mejri, S., (2016) « Le prédicat et les trois fonctions primaires » in Souza Silva Costa, D. de & D. R. Bençal, *Nos caminhos do léxico*. Campo Grande, Brésil, Editora UFMS, pp. 313-337.
- Mejri, S., (2017) « Les trois fonctions primaires. Une approche systématique. De la congruence à la fixité dans le langage » in Carvalho C., Planellas Ivanéz M. & E, Sandakova (eds.), *De la langue à l'expression: le parcours de l'expérience discursive*. Université d'Alicante, pp. 123-144.
- Mejri, S., (2018a) « Unité de la troisième articulation et sens figuré » in Pamies, A., Balsas, I. M^a & A. Magdalena (dir.), *Lenguaje figurado y competencia interlingüística (I). Aspectos teóricos*. Grenade, Editorial Comares, *Intrerlingua*, pp.41-49.
- Mejri, S., (2018b) « La phraséologie française : synthèse, acquis théoriques et descriptifs » in *Le Français Moderne*. 86^{ème} année, n°1, CILF, pp.5-32.
- Mejri, S., (2018c) « Les pragmatèmes et la troisième articulation du langage » in *Verbum XL*. N°1, Presses universitaires de Nancy, Editions Universitaires de Lorraine, pp.7-19.
- Morel, M.-A., (1980) *Étude sur les moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer la concession en français contemporain*. Thèse d'État, Université Paris III.
- Morel, M.-A., (1996) *La concession en français*. Paris, Ophrys.
- Muller, C., (2013) « Le prédicat, entre (méta)catégorie et fonction » in *Cahiers de lexicologie* [En ligne]. N°102, CNRS, Classiques Garnier, pp. 51-65. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00989006/document> [Dernier accès le 28 mai 2019].
- Rousseau, A., (1998) « Construction prédicative et typologie des prédicats dans les langues naturelles » in Forsgren, M., Jonasson, K. & H. Kronning (eds.), *Prédication, assertion, information*. Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, pp. 493-504.
- Soutet, O., (1990) *La Concession en français, des origines au XVI^e siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels*. Genève, Droz.
- Soutet, O., (1992) *La Concession dans la phrase complexe en français, des origines au XVI^e siècle*. Genève, Droz.
- Soutet, O., (2008) « Des concessives extensionnelles aux concessives simples » in *Linx*. N° 59, Université Paris-Nanterre, pp. 115-132.
- Soutet, O., (1991) « Les tours concessifs dans *Le roman de Tristan en prose* » in *L'Information Grammaticale*. N° 49, pp. 3-10.
- Wilmet, M., (2003) *La grammaire critique*, 3^{ème} édition. Bruxelles, Duculot.